



## Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 7 mai 2021 à 08.30 heures dans la salle 'Museksall' à Kehlen dans la rue du Centre numéro 8 pour délibérer sur les objets suivants:

### ORDRE DU JOUR

#### Séance publique

1. Règlement-taxe relatif aux annonces au bulletin communal 'De Buet' ;
2. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2022 ;
3. Ecole de musique Kehlen - Organisation scolaire 2021-2022 ;
4. Lotissements de terrains à Dondelange, Kehlen, Keispelt et Olm dans des zones soumises à un plan d'aménagement particulier 'quartier existant' ;
5. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national de l'ancienne ferme sise 7 rue de Kopstal à Meispelt ;
6. Compromis de vente divers à Kehlen, Keispelt et Nospelt ;
7. Actes notariés divers à Kehlen ;
8. Office Social Commun à Mamer - Convention pour l'année 2021 ;
9. Subsidés divers ;
10. Décision de principe concernant la participation de la commune de Kehlen au programme LEADER Lëtzebuerg West 2023-2029 ;
11. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins ;

#### Communications

#### A huis clos

12. Création d'un poste d'employé communal pour les besoins du service des relations publiques au secrétariat communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif ;
13. Administration Communale de Kehlen - Demande de réduction de la période d'initiation d'un employé communal de la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif ;
14. Administration Communale de Kehlen - Demande de réduction de la période d'initiation d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe scientifique et technique.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 30 avril 2021

Réf. : CC-2021.05.07-00

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,  
Félix Eischen,

Le secrétaire,  
Mike Back,